

DÉPARTEMENT <b>CORREZE</b>
CANTON <b>TULLE</b>
COMMUNE <b>TULLE</b>

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Secrétariat Général  
NG/SC

**Arrêté portant approbation de la donation de trois disques vinyles 33 tours d'Aimable par Madame Sandrine DUVIEUX pour affectation au fonds des archives du Pôle Musées**

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation de trois disques vinyles 33 tours d'Aimable a été proposée au Pôle Musées par Madame Sandrine DUVIEUX demeurant 2, Rue de l'Eglise à LADIGNAC-SUR-RONDELLE (19),
- Considérant que cette donation permet de compléter le fonds documentaire du Pôle Musées,

## ARRETE

**ARTICLE 1er :** Approuve la donation par Madame Sandrine DVIEUX des trois disques vinyles 33 tours suivants :

- 10 grands succès d'Aimable volume 4
- 10 grands succès d'Aimable volume 5
- Bras dessus, bras dessous

Cette donation, d'une valeur totale de 15 €, est vouée à intégrer le fonds des archives du Pôle Musées.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Madame Sandrine DUVIEUX

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

TULLE, le 28 juillet

Le Maire-Adjoint,



Christiane MAGRY-JOSPIN

Transmis au contrôle de Légalité le : 09/08/2023  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 09/08/2023

AJ 67 - 2807 2023